ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Semences de cereales et proteagineux

Question écrite n° 5785

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur le financement de la recherche pour les cereales et les proteagineux. Actuellement, la recherche est financee par le droit de licence encaisse par l'obtenteur sur les ventes de semences certifiees. Ce mode de financement presente deux inconvenients. D'une part, la capacite de financement de la recherche depend de l'evolution des ventes. Or on constate actuellement une forte baisse des ventes de semences certifiees et les mesures etudiees au niveau communautaire concernant les semences a la ferme vont contribuer a renforcer cette tendance. D'autre part, le droit de licence pese de facon importante sur le prix des semences certifiees, qui risque de devenir dissuasif, precipitant ainsi la chute des ventes. La conjugaison de ces deux facteurs compromet le financement de la recherche. Il lui demande de lui preciser les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de remedier a cette situation et d'assurer le financement de la recherche en agriculture.

Texte de la réponse

Le ministere de l'agriculture et de la peche est conscient des difficultes de la filiere de production de semences certifiees de cereales qui resultent de la reduction des surfaces ensemencees et de la prochaine legalisation des semences de ferme prevue par le projet de reglement europeen sur la protection des obtentions vegetales. L'idee d'un projet qui permettrait de degager une nouvelle ressource financiere destinee a soutenir l'utilisation des semences certifiees et indirectement a securiser le financement de la recherche lui a effectivement ete presentee. Cette ressource pourrait provenir d'une part d'une contribution des producteurs, d'autre part de contributions du budget communautaire et du budget national. Cette proposition a deja ete soumise a un examen attentif et a fait l'objet de nombreuses reunions avec les principaux representants des filieres de la creation varietale, de la production et de la multiplication des semences et des producteurs de cereales. Mais la solution proposee necessite evidemment, en dehors du consensus des producteurs, un accord des instances communautaires. L'essentiel de l'effort devant etre soutenu par le budget communautaire, il a ete demande en premier aux professionnels d'essayer de reunir eux-memes le plus grand nombre possible de representants des filieres des divers Etats autour de cette proposition dans le cadre des instances professionnelles europeennes. Dans les discussions communautaires, mes representants ont pour leur part mission d'appuyer cette proposition et de sensibiliser leurs differents collegues sur la necessite d'assurer la perennite d'un appareil de recherche varietale performant.

Données clés

Auteur : M. Lenoir Jean-Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5785
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE5785

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2992
Réponse publiée le : 27 juin 1994, page 3264